

*Initiatives ministérielles*

d'obtenir les renseignements sur son propre argent et le gouvernement ne lui a encore rien dit.

Nous savons maintenant que lorsque le gouvernement se lave les mains d'un dossier, il se dégage de toute responsabilité pour ce qui est du bien-être des employés qui l'ont servi de façon exemplaire pendant des années. Je ne pense pas que les employés des aéroports peuvent s'attendre à un meilleur traitement de la part du gouvernement si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle.

Nous devons nous inquiéter du transfert de la responsabilité de l'application des règles de sécurité dans les aéroports. Il faudrait inclure des dispositions à ce sujet dans le projet de loi pour qu'il soit bien clair que c'est le gouvernement qui, au premier chef, est responsable de protéger l'intérêt public.

Nous devons également nous soucier de la dimension nationale des services qui unissent le pays depuis tant d'années. Nous ne devons pas uniquement nous soucier des aéroports riches, où des profits sont réalisables et où les pouvoirs locaux sont prêts à prendre la relève du gouvernement fédéral pour empocher ces profits. Nous devons aussi nous soucier de l'ensemble du réseau d'aéroports au Canada, dont ceux des petites localités qui ne sont pas rentables, mais qui n'en constituent pas moins un service important aux populations de bien des régions du Canada.

Nous avons adopté comme principe que nous partageons la responsabilité de faire en sorte que les Canadiens de toutes les régions aient un niveau équivalent de service, notamment en fait de transports et de communications. Nous avons tous admis que certains éléments de notre réseau de transport et de communication sont rentables et que d'autres ne le sont pas. Lorsque c'est possible, lorsqu'il y a des bénéfices dans les régions plus peuplées, ceux-ci sont réinjectés dans le système pour aider les régions du pays qui sont moins favorisées, qui ne peuvent assumer elles-mêmes les coûts de leurs services, en raison du faible nombre de leur population, de la distance, etc.

Je m'inquiète profondément de ce qui va arriver à ces localités éloignées si elles ne font plus partie d'un réseau national au sein duquel il est possible d'équilibrer les revenus et les dépenses et veiller à ce que tous obtiennent les services auxquels ils ont droit.

Je voudrais parler brièvement des effets de ce projet de loi sur les employés parce que c'est un élément important de notre opposition à cette mesure. On a dit qu'il incom-

baît au gouvernement de veiller à ce que les employés touchés par la décision sur la cession des aéroports ne soient pas pris entre deux feux. Nous voulons préserver les droits collectifs de tous les syndiqués touchés par la cession. Franchement, la disposition du projet de loi voulant que les droits de négociation collective des employés d'un aéroport cédé prennent fin à la date d'expiration de leur convention n'est pas vraiment satisfaisante. Nombre de conventions collectives de fonctionnaires sont en phase de négociations à l'heure actuelle.

Nous craignons que le pouvoir de négociation des travailleurs ne s'en ressente, que leur droit de défendre des avantages acquis de haute lutte depuis de nombreuses années ne soit amoindri. C'est un droit qu'ils exercent maintenant au sein de l'Union canadienne des employés des transports, qui compte 12 000 membres. Si, par exemple, l'administration de l'aéroport d'Edmonton était confiée aux autorités locales, le syndicat n'aurait plus qu'environ 125 membres; il serait donc beaucoup moins puissant à la table de négociations.

Le projet de loi C-85 ne satisfait pas aux conditions que nous jugeons nécessaires pour protéger les employés, car ils tiennent à leur sécurité d'emploi et ils veulent continuer à bien servir les Canadiens comme ils l'ont toujours fait dans la fonction publique. De même, les employés s'inquiètent beaucoup au sujet de leur régime de pensions.

Nous savons tous ce qui arrive quand nous comptons sur la bonne volonté du gouvernement. Chose certaine, les employés des Messageries CN se sont rendu compte du fait que le régime de pensions auquel ils ont contribué au cours de leur vie active peut s'effondrer s'ils se fient au gouvernement actuel pour défendre leurs intérêts.

Nous nous inquiétons, nous l'avons déjà mentionné à la Chambre, de l'applicabilité de la Loi sur les langues officielles et du fait que cette loi pourrait, pour diverses raisons, ne pas s'appliquer aux administrations aéroportuaires locales si aucun amendement n'est apporté au projet de loi dont nous sommes saisis.

Cela nous inquiète, comme nous nous préoccupons de façon plus globale de l'engagement du gouvernement à mettre en application ses politiques nationales partout au pays. Nous nous demandons comment le gouvernement veillera à ce que les Canadiens bénéficient, peu importe où ils vivent et où ils voyagent, d'un service du niveau de qualité décrété par le gouvernement national.

Nous voulons que le Canada fasse bonne impression aux voyageurs étrangers dès leur arrivée au Canada, peu importe l'aéroport où ils atterrissent. Pourtant, il semble